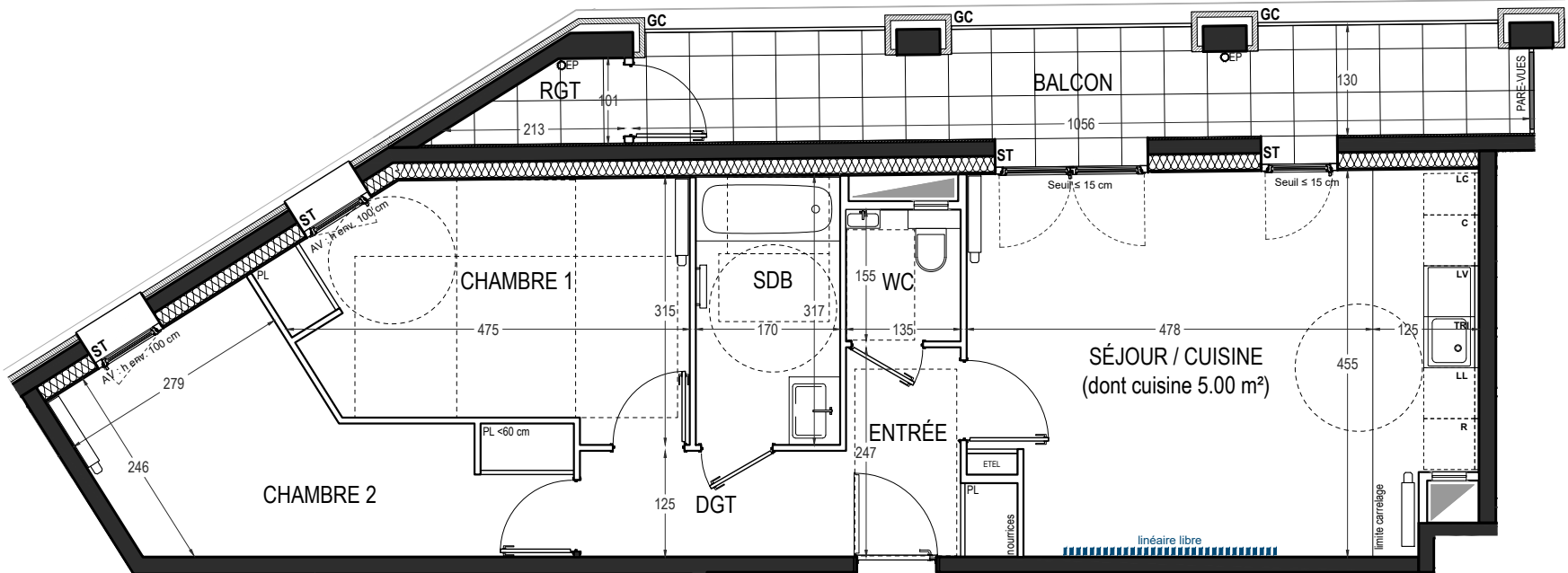


RUE PIERRE



HALL A1
APPARTEMENT DE 3 PIÈCES
n° A1023 au 2ème étage

ENTRÉE	3,92 m²
SÉJOUR / CUISINE	25,84 m²
CHAMBRE 1	13,00 m²
CHAMBRE 2	11,99 m²
SALLE DE BAINS	5,37 m²
WC	2,10 m²
DÉGAGEMENT	3,92 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	66.14 m²
BALCON	13,12 m²
RANGEMENT	1,60 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	80.86 m²



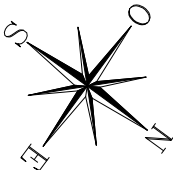
A1023

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR

ÉVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus ...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.



LÉGENDES

1/2

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
ST	store extérieur	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
	bande stérile	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	LC	linéaire complémentaire
PL	placard	TRI	tri sélectif
EP	descente d'eau pluviale	---	retombée de poutre
	fenêtre		porte fenêtre
	oscillo-battant		fenêtre fixe

Indice A Janvier 2023

Echelle : 0 80 160 320 cm

RM
DM

RMDM ARCHITECTES